

Si ce mail ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



**04 octobre
2022**



AESH du 1er degré

Les AESH percevront (enfin) les indemnités REP et REP+ !

Lors d'une réunion au ministère avec les fédérations de l'Education nationale ce lundi 3 octobre, les représentants du ministre ont annoncé que tous les personnels percevraient désormais l'indemnité REP et l'indemnité REP+, y compris ceux qui en étaient exclus (AED, **AESH**, CPC, IEN, assistants sociaux...).

Contrairement à ce que peut annoncer un autre syndicat sur les réseaux sociaux, Cette annonce du ministre est à mettre au compte de la mobilisation constante des personnels depuis des

années dans laquelle la FNEC FP-FO a pris toute sa place. C'est notamment le cas des puissantes mobilisations des AESH et des AED, en 2021 et 2022, et de la manifestation nationale qui avait réuni 3000 AESH le 19 octobre 2021 devant le ministère.

Cette décision répare donc une injustice de longue date. Pour autant, rien n'est réglé !

Tous les personnels continuent de voir leur pouvoir d'achat dégringoler avec l'inflation qui atteint désormais 10%, et la faiblesse de la revalorisation du point d'indice (+ 3,5% cette année après 5 ans de gel).

Les AESH qui ne sont pas affectés en REP ou en REP+ ne percevront, quant à eux, aucune augmentation !

Par ailleurs, le ministère n'a donné aucune information sur la manière dont seraient déterminés les AESH qui, au sein des PIAL, bénéficieront ou non de ces indemnités.

Quid d'un AESH qui ne serait affecté que partiellement en Education prioritaire ? Quid d'un AESH qui serait affecté en Education prioritaire puis déplacé en dehors de celle-ci ?

La FNEC FP-FO prend acte de cette annonce et réaffirme plus que jamais ses revendications :

- Ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !*
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice a minima au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !*
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AED et les AESH !*
- L'abandon immédiate des PIAL !*

Lire la suite...

Communiqué FNEC FP
FO du 3 octobre 2022



AESH : nous exigeons du ministre l'ouverture immédiate d'une négociation pour revaloriser la grille salariale !

Une délégation intersyndicale (FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, Sud Education, SNALC, SNCL) a été reçue mardi 19 juillet 2022 au ministère, suite au courrier* de plusieurs syndicats et de la FCPE envoyé à M. Ndiaye en juin pour lui demander l'ouverture en urgence d'une négociation sur la grille de rémunération des AESH.

Cette grille est devenue totalement obsolète en moins d'un an. Actuellement, seulement 3 points d'indice majoré séparent une ou un AESH en CDI dans sa 9ème année d'exercice d'une ou d'un AESH dans sa 1ère année de CDD. Ce tassement de la grille supprime l'évolution et la reconnaissance de l'ancienneté de ces personnels. C'est inacceptable.

Les deux premiers échelons (6 ans de CDD) correspondent à une rémunération proche du SMIC.

Tous les syndicats ont insisté sur l'urgence d'augmenter les salaires, alors que des milliers d'AESH sont plongés dans une situation de grande pauvreté aggravée par l'inflation galopante.

La mise en œuvre des PIAL a aggravé la dégradation des conditions de travail, multipliant des démissions et des licenciements pour inaptitudes. L'annonce du recrutement de 4000 AESH ne sera pas à la hauteur des besoins à la fois pour remplacer les départs mais aussi satisfaire les notifications. A ce titre, nos organisations ont demandé la révision des décisions de non-renouvellement à l'initiative de l'administration.

Pourtant, le ministre n'a avancé aucune piste :

Les représentants du ministre se sont contentés de répondre qu'ils étaient en attente « d'arbitrages budgétaires, au niveau interministériel », et de dire que le ministre avait fait déjà beaucoup d'efforts pour les personnels AESH !

Alors qu'il manque des AESH partout, que des milliers d'élèves n'ont pas l'accompagnement auquel ils ont droit, les autosatisfecit du ministre ne sont pas admissibles !

Visiblement, le gouvernement n'a toujours pas pris la mesure de l'urgence !

Or, depuis plus d'un an, les mobilisations ont été des succès incontestables, démontrant que les personnels ne veulent rien lâcher de leurs revendications :

- Augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière ;
- Prendre en charge tous les déplacements et revaloriser les indemnités kilométriques ;
- Garantir l'accès à des contrats à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24H ;
- Abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- Créer un corps de fonctionnaires de catégorie B.

Nos organisations restent mobilisées et décident de se revoir dès la rentrée pour organiser l'action commune la plus large possible en direction du ministre.

Paris, le 20 juillet 2022

* Courrier des syndicats FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, Sud Education, SNALC, SNCL, SNETAP-FSU, FO Enseignement agricole, CGT Agri, SUNDEP-Solidaires, avec la FCPE, adressé au ministre le 27 juin.



VOS CONTACTS

aesh.snudifo13@gmail.com

Cécile BOULAY : 06 82 19 19
33

Magali CAMOIN : 06 81 14
44 48



J'adhère au SNUDI FO 13 !

*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité,
son soutien ?...*

**Alors rejoignez-
nous !**

SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2022 disponible

[ICI](#)

**Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique :
c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66%
remboursés en crédit d'impôt !**



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

